

La déclaration islamique des droits de l'homme est en contradiction totale avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 7 mars 2014



✘ Ce qui est paradoxal c'est que ceux qui défendent le développement de l'islam en France, au nom de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* qui fut signée en 1948 par 58 nations ignorent volontairement que les musulmans ne reconnaissent que « la déclaration islamique universelle des droits de l'homme » (57 pays musulmans l'ont signée en 1990).

Cette déclaration comporte deux articles sans ambiguïté qui indiquent parfaitement ce qu'est l'islam :

Article 19 : *« Il n'y aura pas de crimes ou de la peine, sauf tel que prévu dans la charia »* (sic)

article 24 : *« Tous les droits et libertés énoncés dans la*

présente déclaration sont soumis à la charia islamique »
(sic).

Ainsi quand F. Hollande déclare, par deux fois en Tunisie, que « l'islam est parfaitement compatible avec les valeurs de la République », il reconnaît que la charia est « parfaitement applicable » en France puisque « parfaitement compatible » et, par extension, applicable en France.

J'invite tous les manifestants Patriotes, du 9 Mars, qui se feraient piégés par des interviews du type « petit journal » de Canal +, de dire **que c'est pour faire respecter notre Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, que nous demandons un référendum sur l'immigration massive musulmane en France.**

Que critiquer notre démarche serait contraire aux droits de l'Homme, les vrais !

Jeanlg75